

Commentaires de Vent de Colère ! Fédération Nationale à la consultation nationale sur le projet de décret PPE3.

Date et heure du dépôt : le 23/03/2025 à 06:06

Titre de votre commentaire : Le projet de décret PPE doit être amendé et ses objectifs éoliens abandonnés car destructeurs, coûteux et inutiles.

Votre commentaire :

Le décret sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) prévoit une forte accélération du développement de l'éolien terrestre en France sans arguments sérieux :

- l'analyse stratégique environnementale n'est pas sincère,
- l'étude des résultats de l'éolien en France montre son inutilité pour les français et la diminution des GES.

1) L'analyse stratégique environnementale de l'éolien (4 pages seulement) n'est pas sincère.

Elle se refuse à étudier

l'artificialisation et l'industrialisation du monde rural qu'entraîne l'implantation des éoliennes. Elle montre un mépris total pour la qualité de vie des riverains.

Il faut d'abord rappeler une évidence jamais évoquée dans cette «analyse environnementale stratégique ». Les éoliennes sont des machines industrielles géantes (jusqu'à 240 mètres de haut, 150 mètres d'envergure) que l'on doit implanter dans les zones agricoles et naturelles normalement préservées de toute construction par les règlements d'urbanisme.

Vu la faible densité énergétique du vent, on ne peut prélever que 4 à 5 MW par km², l'objectif 2035 de la PPE entraîne donc la mobilisation d'au moins 10 000 Km² (2 départements, 2 fois la surface des zones industrielles en France), et des nuisances sur des superficies bien plus grandes.

Climat et énergie

« La production d'électricité des éoliennes terrestres ... participe de la réduction des émissions de GES dans la mesure où elle permet de réduire le recours aux énergies fossiles ».

En France, l'éolien ne diminue en rien les émissions de GES, le recours aux énergies carbonées pour la production d'électricité est marginal et ne se fait que les jours de pointe extrême généralement non ventés.

Risques naturels et technologiques

« Les éoliennes ne comportent aucun risque, et quand elles se substituent à une production d'électricité thermique ou nucléaire, elles réduisent les risques technologiques par la baisse de ces productions ».

Les éoliennes ne sont pas sans risques (chutes de pales, de mats, incendies). Les centrales thermiques et nucléaires ne sont pas arrêtées mais doivent avoir une production variable, ce qui les fragilise (voir audition du directeur de l'ASN et du responsable de la sécurité Edf, à propos de la modulation) et augmente en fait les risques de panne et d'incident.

Biodiversité et habitats naturels

« Le risque de collision avec les espèces volantes qui est relativement faible comparé à d'autres installations du même ordre de grandeur »

C'est une déclaration souvent fautive, notamment dans les régions boisées, de bocage, proches de cours d'eau ou d'étangs. Mais aussi une déclaration absurde car dans les zones naturelles et agricoles où l'on doit implanter les éoliennes les constructions sont légalement interdites.

Santé humaine et pollutions,

Les éoliennes émettent de l'ordre de 105 dBA, dans des espaces et à des hauteurs qui empêchent toutes protections sonores.

« A ce stade, les études montrent que l'incidence de ces effets est négligeable à plus de 500 mètres, qui est la distance minimale à respecter entre une éolienne et les habitations, fixée par la réglementation française. ».

Il y a nuisances pour les riverains (bruit, lumières, détérioration du cadre de vie ...). Le comité scientifique de l'Anses a en vain demandé des études et un suivi des effets du bruit sur les riverains d'éoliennes. Il y a des milliers de témoignages sur ces nuisances, lettres, articles de presse, vidéos.

Patrimoine architectural, culturel et archéologique

« Les éoliennes modifient le paysage dans lequel elles s'insèrent, par leur hauteur, leur envergure, leur positionnement et leur nombre. Il est donc nécessaire de penser l'implantation d'un parc de manière contextualisée dans ce paysage local »

Cette phrase ne veut strictement rien dire, peut-on avoir la traduction en français de ce conseil ?

Il existe de très nombreuses photographies et vidéos montrant la détérioration des paysages et du patrimoine architectural français. Tout citoyen traversant une zone couverte d'éoliennes est frappé de la dégradation du paysage par ces monstres industriels.

Les riverains voient une détérioration de leur cadre de vie, qui passe d'une zone rurale à une zone industrielle de production d'électricité, et de leur patrimoine financier avec la baisse des valeurs immobilières des habitations autour des sites éoliens.

2) L'éolien est inutile en France

Fin 2024 il y a 11 000 éoliennes installées pour une puissance à terre de 22 500 MW, en mer de 1 500 MW.

La production annuelle d'électricité éolienne en France en 2024 a été de 46 TWh. Soit par heure en moyenne 5 200 MWh (9% de la production électrique totale), avec un minimum de 180 MWh (0,4% le 1er mai à 10h) et un maximum de 19 400 MWh (32,3 % le 24 novembre à 4 et 5 h). La production d'électricité éolienne peut donc varier de plus de 1 à 100 au fil de heures. Les mesures pour y pallier ne sont évoquées qu'en termes généraux et leurs conséquences jamais étudiées.

La France est surproductrice d'électricité, les exportations ont été de 90 TWh en 2024, 2 fois plus que la production éolienne ! Une analyse détaillée heure par heure montre que plus de 80 % des heures la ; production d'électricité éolienne n'a pas eu d'utilité pour la France et a du être exportée !

Le taux de CO2 de la production d'électricité en France est le plus bas des grands pays industrialisés, de l'ordre de 30 gr/KWh contre 220 en Europe et même 390 en Allemagne 390.

Le pays le plus farouchement pro-éolien en Europe produit une électricité 13 fois plus chargée en CO2 que l'électricité française !

Le coût de l'électricité éolienne est aujourd'hui prohibitif.

Le prix garanti du MWh éolien au dernier appel d'offre fin 2024 a été de 87,6 €/MWh contre un prix moyen pondéré de l'électricité éolienne sur le marché de gros "day ahead" en 2024 de 53 €. En 2024 les nouveaux projets éoliens vendent donc leur production d'électricité à un prix subventionné par l'état 65 % supérieur au prix du marché.

Si le prix de l'électricité sur le marché de gros "day ahead" a été négatif les 352 heures de plus forte surproduction éolienne et solaire (4% du temps), les opérateurs éoliens en ont été globalement préservé.

Le projet de décret PPE doit être amendé et ses objectifs éoliens abandonnés car destructeurs, coûteux et inutiles.